

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 octobre 2023

Par suite d'une convocation en date du **17 octobre 2023**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Franclens se sont réunis en date du **23 octobre 2023**, salle du Conseil Municipal de la Mairie, à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Louis MAGNIN, Maire de la commune.

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM. CINQUIN Jean-Marc, BETRIX Jean-Luc, MESSIER Jean-Charles, FLACHERON Franck, Mme PIROUX Corinne.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTE excusée ayant donné mandat de vote :

Mme Chrystèle LEHUEDE donne pouvoir à M. Jean-Luc BETRIX

ABSENTS :

Mme ALBERT Emilie, M. Adrien DEPIGNY, Mme Audrey BODENON

Secrétaire élue : M. Jean-Marc CINQUIN

en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec SA MONT BLANC
3. Projet d'implantation d'une antenne relais
4. Coupes affouagères
5. Ecrêtements factures d'eau potable
6. Décision modificative n°2 du budget principal
7. Questions diverses

1-APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2- CONVENTION DE RESERVATION POUR LA GESTION EN FLUX DES LOGEMENTS SOCIAUX AVEC SA MONT BLANC (DELIBERATION N°2023-52)

La loi ELAN du 23 novembre 2018 vient généraliser le passage à une gestion en flux des réservations de logements sociaux. Cette réforme a pour objet de permettre une plus grande souplesse dans l'orientation des logements entre les réservataires, garantissant ainsi une meilleure articulation entre les priorités d'attributions locales et nationales et les objectifs d'équilibre territorial de l'occupation du parc social.

En outre, la gestion en flux doit permettre d'optimiser l'adéquation entre l'offre et les besoins, dans le respect des priorités de chaque réservataire. A ce titre, cette gestion devrait notamment permettre un meilleur traitement des mutations et un meilleur accompagnement des parcours résidentiels.

Le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logement locatifs sociaux impose à chaque bailleur social de signer avec l'ensemble des réservataires une nouvelle convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux de leur contingent.

Localement, une charte départementale a été rédigée par l'Etat, les bailleurs sociaux et les principaux réservataires intervenant dans le processus d'attribution, pour fixer des grands principes de mise en œuvre et de suivi de la gestion en flux. Elle a également pour but d'instaurer de la transparence et de favoriser la coordination entre réservataires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer la convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec la société SA d'HLM LE MONT BLANC.

3- PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS (DELIBERATION N° 2023-53)

Le Maire explique que la société SFR a été mandatée pour assurer une couverture mobile de qualité dans les zones actuellement non ou mal couvertes, définies par arrêté ministériel du 31 juillet 2023. La société TDF a été missionnée par SFR pour prendre contact auprès des communes, afin de répondre à l'obligation de couverture du territoire. Le Maire présente l'étude réalisée par TDF faisant apparaître l'état du réseau actuel, et l'état du réseau après installation d'une antenne relais. La société préconise d'implanter cette antenne sur la parcelle communale cadastrée B1234, pour une emprise de 49m² et de 30m de hauteur. Elle desservira l'ensemble des opérateurs. Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'installation d'une antenne relais, sur la parcelle communale B1234, en bordure de forêt.

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents.

4- COUPES AFFOUAGERES

L'Office National des Forêts (ONF) a demandé à connaître le nombre de personnes intéressées avant d'établir les lots destinés à l'affouage. Un appel à candidatures est en cours. A ce jour, un seul candidat a répondu. Si pas de nouvelle candidature à la date butoir du 31 octobre 2023, alors il n'y aura pas de coupe affouagère cette année.

5- ECRETEMENTS FACTURES D'EAU POTABLE (DELIBERATION N° 2023-54)

Vu les demandes de deux administrés, victimes de fuites indétectables après compteurs, et la présentation de factures de réparations correspondantes ;

Vu le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'écèlement de leurs factures d'eau 2023 comme suit :

- 937 m3 pour l'un
- 186 m3 pour l'autre

INDIQUE que les déductions seront appliquées directement sur leurs factures d'eau potable 2023.

Deux compteurs ont été signalés comme étant bloqués lors de la dernière relève. Dans ce cas précis le règlement du service eau potable prévoit que : « En cas de non-fonctionnement d'un compteur, les chiffres de consommation à prendre pour cette période seront établis sur les bases de la consommation moyenne enregistrée au cours de la période antérieure équivalente. Si l'incident se produit la première année de l'abonnement, sera retenue comme consommation de référence, la consommation mesurée par le nouveau compteur ». Le Maire profite de cette occasion pour remercier M. Michel NOUGARET qui est l'auteur de ce règlement.

6-DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2023-55)

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à un chapitre du budget principal sont insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer une révision de crédits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les modifications suivantes à apporter au budget communal de 2023 :

Articles	Dépenses
<i>Chapitre 20 – Article 203</i> Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	+ 8500 €
<i>Chapitre 21– Article 2111</i> Terrains nus	- 8500 €

7-QUESTIONS DIVERSES

- **INCENDIE SUR LE SITE D'EXCOFFIER RECYCLAGE A CHENE-EN-SEMINE**
Un incendie de grande ampleur s'est déclaré ce jour à l'entreprise Excoffier Recyclage de Chêne-en-Semine. Plus d'une centaine de pompiers et une trentaine de gendarmes ont été déployés sur le site. La piscine de Chêne a été mise à disposition des pompiers afin de préserver les ressources en eau. Seuls les habitants des maisons de vie ont été confinés.
- **DEMOLITION GRANGE ANGLE CHEMIN DES ECOLIERS / ALLEE DU LION**
Problématique rencontrée pour la réalisation des travaux vis-à-vis de la circulation des cars scolaires. Il se pourrait que les travaux soient réalisés la semaine prochaine (période de vacances

scolaires). En cas d'impossibilité, ils seraient reportés aux vacances de février 2024, car les travaux nécessitent la fermeture de la route.

➤ **ROUTE DE CHEZ DERIPPAZ**

Il faut relancer la maîtrise d'œuvre. En ce qui concerne la détection d'amiante dans une portion d'enrobé, d'autres analyses sont en cours sur la commune. Attente des résultats. Le démarrage des travaux avant la fin de l'année semble compromis.

➤ **AU P'TIT CAFE**

L'assemblée générale a fait état d'un bilan positif avec une bonne fréquentation lors des ouvertures (moyenne de 40 à 50 personnes). La soirée portugaise a été le plus grand succès. Le bureau a été reconduit et des jeunes ont proposé leur aide lors des manifestations futures. L'association remercie la municipalité pour le soutien apporté.

➤ **VOYAGES DES AINES**

Le voyage a eu lieu le 07 octobre dernier. Au programme : visite guidée de la Dombes et du village médiéval de Pérouges. Tout s'est bien passé. Les participants ont apprécié les visites, la sympathie du chauffeur de car, ainsi que le repas du soir qui a permis de clôturer cette journée.

➤ **REPAS DES AINES**

Le repas aura lieu le 26 novembre. Il sera confectionné par le restaurant « Le Chênali », servi par des franclinois et animé par un magicien.

➤ **MAISON FAMILIALE DE LA SEMINE**

La rencontre avec la directrice a dû être reportée. A ce jour, aucune nouvelle date n'est convenue.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC**

La panne d'éclairage public route du Champ Bourbon a été signalée ce jour

➤ **FORUM DES COLLECTIVITES TERRITORIALES / CONGRES DES MAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE**

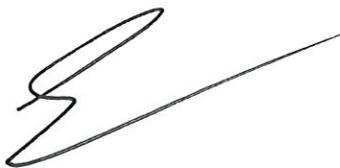
Le forum a eu lieu le vendredi 20 octobre à la Roche-sur-Foron. La commune a été représentée par la secrétaire, les élus n'étant pas disponibles ce jour-là.

➤ **FACTURES D'ELECTRICITE LOGEMENTS RUE DE LA PAIX**

Les locataires des logements situés rue de la Paix ont interrogé la mairie quant à leur consommation électrique qui leur semblait élevée. Après renseignements pris auprès d'Energie et Services de Seyssel, celle-ci serait normale.

Fin de la séance : 20h30

Le secrétaire de séance
M. Jean-Marc CINQUIN



DATE D’AFFICHAGE :12/12/2023

Le Maire,
M. Jean-Louis MAGNIN

